



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
des affaires culturelles**

L'Architecte des Bâtiments de France
à

Mairie
35 Route du Mammouth
30170 DURFORT-et-
SAINT-MARTIN-DE-SOSSENAC

Nîmes, le 2 septembre 2026

Affaire suivie par : Isabelle MOULIS
Unité Départementale de l'Architecture
et du Patrimoine du Gard
Courriel : isabelle.moulis@culture.gouv.fr

Ref : JFL/D-2026/035

*Objet : GARD – MIALET - Projet de Périmètre Délimité des Abords (PDA) du Pont des Camisards
Avis favorable avant enquête publique*

Monsieur le Maire,

Conformément aux articles L.621-31 ainsi que R.621-92 à R.621-95 du Code du Patrimoine et suite à votre délibération du Conseil Municipal du 26/01/2026 relative au projet de **Périmètre Délimité des Abords du Pont des Camisards**, protégé au titre de **Monument Historique Classé** (par arrêté du 4 février 1974) sur le territoire de votre commune, je vous fais part de mon accord sur ce projet et sur le principe de lancer une enquête publique.

Pour toute question relative à cette affaire, je vous invite à solliciter Madame DAMBIEL Laurence (laurence.dambiel@culture.gouv.fr) et Monsieur GUILLAUME Benoit (benoit.guillaume@culture.gouv.fr) du service Architecture & Espaces Protégés de la DRAC Occitanie.

Restant à disposition, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, mes salutations cordiales.

**L'Architecte des Bâtiments de France
Jean-François LECLERC**